



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Appropriation par l'enseignement technique agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
- Contrôle pédagogique des formations par apprentissage dans l'agriculture
- Qualiopi, objectif 2022 – Les enseignements pour une démarche optimisée
- Le ministère du Travail lance une campagne d'information sur le transfert du DIF vers le CPF
- Investir dans les compétences, pour la santé mentale des salariés...
- Les outils TICE : sélection 2020

ACTEURS, TERRITOIRES ET FILIERES PROFESSIONNELLES

- France compétences : 20 métiers émergents retenus
- Branche des organismes de formation : signature d'un accord
- Propositions pour une Garantie jeunes universelle
- Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, l'âge de la maturité

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- L'Etat et l'Opco 2i signent une convention pour relancer l'industrie par la formation
- Nouvelle infographie : collecte pour les années 2020 & 2021
- www.cfadock.fr

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- Formation à distance : évaluer les connaissances des apprenants
- L'obligation de formation : lancement du programme "la promo 16.18"
- Transitions collectives : le dispositif se précise
- Deux partenariats pour Walt, «l'expert de l'alternance»

CERTIFICATIONS QUALIFICATIONS

- Arrêté modifiant le cadre national des formations conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur
- Obligation de déclarer les partenaires habilités à préparer aux certifications professionnelles

MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

- L'enseignement agricole ultramarin, des formations ouvertes sur le monde
- Le nouveau programme Erasmus+ mise sur la formation professionnelle
- Financement de l'apprentissage dans l'Union Européenne

À la Une...

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Appropriation par l'enseignement technique agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
Rapport du CGAAER
- Contrôle pédagogique des formations par apprentissage dans l'agriculture

ACTEURS, TERRITOIRES ET FILIERES PROFESSIONNELLES

- Propositions pour une Garantie jeunes universelle

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- www.cfadock.fr

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- Transitions collectives : le dispositif se précise

MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

- Le nouveau programme Erasmus+ mise sur la formation professionnelle

Évènement

- **RENCONTRES NATIONALES DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE**

Du 31 mars au 2 avril 2021

3 jours de découverte, d'échanges et de réflexions... à distance

Pour en savoir plus :

<https://pollen.chlorofil.fr/>

La formation professionnelle

Appropriation par l'enseignement technique agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue

Les conditions pour bien répondre aux besoins des branches professionnelles

Rapport n° 19084, CGAAER, décembre 2020

Suite à la loi "Pour choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018, l'appareil de formation professionnelle continue et d'apprentissage a été profondément impacté par la réforme qui s'en est suivie. En effet, l'un des principaux changements de cette réforme est d'avoir affecté la gouvernance du nouveau dispositif aux branches professionnelles. Le CGAAER dont la mission est d'assister les ministres dans l'exercice de leurs attributions en participant à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques qui concernent son champ de compétence, vient de publier un rapport dans lequel il rend compte des "(...) attentes des branches professionnelles et la capacité de l'enseignement technique agricole public à y répondre dans ce contexte nouveau".

Consultation de la [page de présentation du rapport sur le site web du CGAER](#)

Qualiopi, objectif 2022

Les enseignements pour une démarche optimisée

Dossier documentaire du Centre Inffo

À l'issue de la matinée du 21 janvier 2021, Centre Inffo a réalisé un dossier documentaire consacré à Qualiopi. On y retrouve des ressources documentaires relatives à l'actualité de la qualité de la formation ainsi que les modifications réglementaires en lien avec la crise sanitaire.

Consultation de la [page de présentation du dossier documentaire](#)

Contrôle pédagogique des formations par apprentissage dans l'agriculture

Un arrêté du 11 décembre 2020 fixe la liste des experts désignés membres de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage, pour chaque région, par la Cpne de l'agriculture, la Cpne des entreprises équestres et la chambre régionale d'agriculture.

Consultation de l'[arrêté sur Legifrance](#)

Campagne d'information sur le transfert du DIF vers le CPF

Depuis le 1er janvier 2015 le CPF* remplace le DIF**. Alors que ce dernier comptabilisait les heures de formation auxquelles avait droit un salarié tout au long de son contrat de travail, le CPF est un compte dans lequel tout actif cumule ses droits de formation tout au long de sa carrière professionnelle. Les actifs avaient jusqu'au 31 décembre 2020 pour transférer les droits acquis de leurs DIF sur leurs CPF. Ce délai a été repoussé au 30 juin 2021 par la ministre du Travail qui en a informé les chefs d'entreprise, les fédérations professionnelles ainsi que les partenaires sociaux, en insistant sur "la nécessité d'inciter les salariés à effectuer cette démarche et à se former, en particulier dans cette période".

* Compte personnel formation

** Droit individuel à la formation

Consultation de la [page de présentation consacrée à la campagne d'information](#)

Investir dans les compétences, pour la santé mentale des salariés...

Les conséquences de la crise sanitaire sur les compétences professionnelles ont été mesurées lors d'une étude menée par une société américaine Degreed. Auto-proclamée en tant que "plateforme de montées en compétences professionnelles", cette société a consulté 5 208 employés, managers et chefs d'entreprise dans 8 pays.

Cette enquête révèle que l'épidémie de la Covid-19 a accentué le besoin de monter en compétences pour 6 personnes sur 10 sur le plan mondial, avec seulement 39 % sur le territoire français. En effet, malgré les dispositions prises pour accompagner l'accès à la formation (notamment le dispositif FNE-Formation pour les personnes se retrouvant en activité partielle durant la crise sanitaire) les français n'ont pas eu le sentiment d'avoir plus d'opportunités pour se former.

Consultation de la [page de présentation de l'étude](#)

Les outils TICE : sélection 2020

Une sélection des meilleurs outils et services numériques pour l'éducation et la formation pour l'année 2020 vient d'être publiée.

Cette édition est consultable gratuitement.

Consultation de la [sélection 2020](#)

Acteurs, territoires et filières professionnelles

Propositions pour une Garantie jeunes universelle

La garantie Jeunes de demain - un droit ouvert à tous les jeunes ; rapport remis au Premier ministre ; COJ ; Janvier 2021

Un rapport sur l'évolution de la Garantie Jeunes a été remis au Premier ministre le 7 janvier dernier. Pour rappel, la garantie jeunes est un dispositif qui permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Sa mise en œuvre passe par la signature d'un contrat entre le jeune et la mission locale. Il s'accompagne d'une aide financière.

La première partie du rapport donne le cadre et les données chiffrées issues des premiers résultats du dispositif puis, dans une seconde partie, le Conseil d'orientation apporte 18 préconisations pour "faire de la Garantie jeunes, un véritable droit à l'accompagnement de tous les jeunes".

Consultation de la [page dédiée au rapport](#)

Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, l'âge de la maturité

Bref n°398, Céreq, Décembre 2020

Véritables outils d'expertise pour développer et diversifier les travaux réalisés dans le cadre de la politique emploi-formation depuis 2004, "ils se sont imposés comme de véritables appuis techniques et stratégiques". Suite à la réforme issue de la loi Avenir, les partenaires sociaux ont régulièrement recours à leurs productions concernant la négociation de branche pour anticiper les évolutions au niveau des emplois et des compétences.

Cependant l'autonomie et le positionnement des OPMQ questionne suite à la transition que connaît actuellement le paysage institutionnel.

Consultation de la [page de présentation du Bref n°398](#)

Branche des organismes de formation : signature d'un accord

Un accord sur le développement des compétences et à la formation professionnelle a été signé à l'unanimité par l'ensemble des acteurs de la branche des organismes de formation en décembre dernier. Cette signature a donné lieu à l'instauration "une contribution conventionnelle pour doter la branche des moyens financiers adaptés à une politique d'accompagnement des entreprises (...)". De cet accord les signataires attendent :

- le développement de leurs compétences et qu'elles soient reconnues ;
- l'instauration de l'alternance dans les métiers émergents (marketing, ingénierie commerciale, digitalisation, qualité...);
- de rendre leur branche attractive par le développement des compétences.

Consultation de la [page consacrée à la signature de l'accord](#)

France compétences : 20 métiers émergents retenus

En décembre 2020 une liste des métiers émergents ou en particulière évolution pour 2021 a été établie par la Commission de la certification professionnelle. Ces métiers répondent aux quatre thématiques identifiées dans le cadre de l'appel à contributions, à savoir :

- transition écologique,
- stratégie de relocalisation des activités économiques ;
- modernisation des réseaux et infrastructures,
- numérisation et intelligence artificielle.

Consultation de l'[article de présentation de la liste](#)

Les financements de la formation professionnelle

L'Etat et l'Opco 2i signent une convention pour relancer l'industrie par la formation

La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le président, le vice-président et directrice générale de l'Opco 2i, ont signé lundi 18 janvier une convention-cadre mobilisant 150 millions d'euros du Fonds national emploi-formation attribué par l'Etat, dans l'objectif d'accompagner l'évolution des compétences des salariés dans le cadre de la relance du secteur industriel.

Consultation de la [page consacrée à la convention](#)

www.cfadock.fr

Pour permettre aux centres de formations de rechercher l'opérateur de compétences dont dépend le secteur de l'entreprise de leurs apprentis et qui financera leurs formations, la DGEFP a mis en place un portail sur lequel les 11 OPCO ont enregistré la base de données des SIREN des sociétés "de leurs champs d'activité respectifs".

Consultation de l'[article de présentation](#) de www.cfadock.fr

Nouvelle infographie collecte pour les années 2020 & 2021

Le versement des contributions formation aux Opco au titre des années 2020 et 2021 est détaillée dans une infographie publiée par Ocapiat. Outre la durée sur laquelle sera échelonner les versements et le calcul et les modalités selon lesquels ils seront fractionnés, on constate que ces éléments évoluent en 2021. La totalité de la taxe d'apprentissage 2021 devra être versée au plus tard le 1er juin 2021 pour toutes les entreprises assujetties quelque que soit son effectif. Son calcul se fera sur la base de la MSB 2020

Consultation de l'[infographie](#)

Dispositifs spécifiques

L'obligation de formation : lancement du programme "la promo 16.18"

L'Afpa s'est vue confier par le Gouvernement le programme «la promo 16.18» issu du plan «1 jeune 1 solution». L'objectif de ce programme est de proposer un accompagnement de 13 semaines à 35 000 décrocheurs afin de concrétiser leur projet d'insertion professionnelle et sociale.

Ce programme va dans la continuité des mesures prises suite à la loi «pour une Ecole de confiance» dans laquelle l'obligation de formation tend à garantir une continuité éducative et pédagogique de 3 à 18 ans. Pour le mettre en oeuvre différents acteurs travaillent de concert pour repérer les jeunes, les mobiliser et les mettre en relation avec la structure la mieux adaptée à leurs profils.

Consultation de la [page de présentation du programme](#)

Transitions collectives : le dispositif se précise

Afin de permettre aux employeurs de prévoir les mutations économiques de leur secteur d'activité tout en accompagnant les salariés durant leur reconversion, le ministère du travail a mis en place le dispositif «Transitions collectives». Dans le cadre du plan «France Relance» il vient de publier de nouvelles mesures coconstruites avec les partenaires sociaux. Ainsi ce dispositif donne aux salariés la possibilité d'accéder à une formation qualifiante ou à un parcours VAE dans le métier «porteur» de leur choix, dans l'objectif d'être recrutés par une entreprise basée sur leur territoire, tout en continuant à percevoir leur rémunération.

La procédure et les étapes constitutives du dossier sont accessibles sur le site du ministère du Travail.

Consultation de la [page de présentation du dispositif](#)

Formation à distance : évaluer les connaissances des apprenants

Dans une formation à distance, les évaluations forcent l'apprenant à être actif et l'aident ainsi dans son processus d'apprentissage. Quiz synchrone, QCM asynchrone, réalisations, dans cette vidéo, Jade Atoui présente trois manières d'évaluer les connaissances des apprenants et leurs apports à la formation à distance.

Consultation de la [page de présentation de la vidéo](#)

Deux partenariats pour Walt, « l'expert de l'alternance »

Pari tenu pour la plateforme Walt, dont l'ambition est de «fluidifier les échanges entre les jeunes et leurs familles, les centres de formation et les entreprises» (près d'un million d'utilisateurs, 25 000 offres d'emploi pour les alternants).

En janvier 2021, l'association annonce deux partenariats : le premier avec l'opérateur de compétences en charge du secteur commercial (Opcommerce) pour lequel Walt a créé un espace sur lequel les internautes peuvent découvrir les métiers et offre d'emploi du secteur ; le second avec l'Apec dans l'objectif d'aider les jeunes cadres diplômés dans leurs démarches d'insertion dans l'emploi..

Consultation de la [page de présentation consacrée au partenariat avec L'Opcommerce](#)

Consultation de l'[espace Walt consacré à l'Opcommerce](#)

Certifications, qualifications

Obligation de déclarer les partenaires habilités à préparer aux certifications professionnelles

Dans le cadre de la réforme suite à la loi Avenir, désormais un centre de formation doit être habilité par le certificateur de la formation certifiante qu'il souhaite dispenser. De ce fait, "les organismes et ministères certificateurs doivent identifier l'ensemble des partenaires habilités à préparer leurs certifications". Pour simplifier cette démarche, France compétences a mis en place une plateforme web <https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/rncp/>

Les certificateurs ont l'obligation d'établir et enregistrer les déclarations des organismes de formation avant le 31 mars 2021. Les informations issues de ces déclarations sont insérées dans les fiches des certifications publiées au RNCP* et RS** ainsi les différents acteurs intervenant dans l'appareil de formation peuvent consulter les informations indispensables à l'exercice de leurs activités.

* Répertoire national des certifications professionnelles

** Répertoire spécifique

Consultation de l'article sur le site de France compétences

Arrêté modifiant le cadre national des formations conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur

L'arrêté du 29 décembre 2020 modifie le cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Il est consultable avec ses annexes depuis le 21 janvier 2021 sur les Bulletins officiels de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de l'éducation nationale et sur le site internet « Parcoursup ».

Consultation de l'arrêté sur le bulletin officiel de l'enseignement supérieur

Mobilité nationale et internationale

L'enseignement agricole ultramarin, des formations ouvertes sur le monde

Dossier du mois (p.9), Actu'DGER n°5, janvier-février 2021

Plus de 65 établissements d'enseignement et de formation agricoles sont présents dans les territoires ultramarins. Leur mission ? Former les futures générations qui interviendront dans tous les secteurs d'emplois en lien avec le vivant. Ouvert sur le monde, chaque établissement participe au développement et à la mise en œuvre et des politiques nationales et communautaires de développement rural et de l'aménagement et du développement durable du territoire. Ce premier dossier propose un focus sur les différentes actions de coopération internationale mises en place qui permettent aux apprenants de développer des liens avec la région d'implantation de leur établissement et avec différents pays européens. Un second dossier s'attachera à présenter les spécificités des établissements dans leur territoire.

Consultation d'Actu'DGER sur Chlorofil.fr

Financement de l'apprentissage dans l'Union Européenne

Les modalités de financement des programmes d'apprentissage dans les pays de l'Union Européenne et au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une enquête du Cedfop dont la collecte et les résultats ont fait de cette étude «le premier résultat de collectes et d'analyses systématiques d'informations» sur le sujet.

Consultation de l'article du Centre Inffo

Le nouveau programme Erasmus+ mise sur la formation professionnelle

Le 14 janvier dernier, l'agence Erasmus+ France a présenté le bilan de ses actions sur la période 2014-2020 ainsi que les projets du programme sur 2021-2027. Présenté comme «un programme plus ambitieux, plus ouvert et plus inclusif», le budget dont sera doté le nouveau programme au niveau européen augmente de 80 % soit 24,6 milliards d'euros sur 7 ans.

Consultation de l'article de Centre Inffo

POUR iNFO

01-2021

AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie

26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999 - 21079 DIJON cedex

Janvier 2021

Coordination : Sylvie Petitjean - Magalie Pichot
Cellule de veille gérée par Frédérique Rousseau
Maquette, conception graphique et mise en page : Frédérique Rousseau



Retrouvez les anciens numéros du POUR INFO :
<https://chlorofil.fr/id>



Prochain numéro prévu le :
26 février 2021